

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 4 FEVRIER 2019 à 18 H 30**

Convocation : 28 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. MORTIER Frédéric – BOUCHENOIRE Jacky - LE COQ Sylviane - PEHU Nicole - SCHOUBERT Odette - MONET Robert - GABILLER Christophe - NIORE Yann - GUYET Roland - PEGE Patrice - BRAULT Emmanuel - PLOQUIN Nathalie - ROGEREAU Monique - DELAUNAY Marie-Thérèse - GIRARD Véronique - DUPUIS Alain - JOUBARD Jean-Pierre - GARNIER Didier - LEGENDRE Jean-Pierre - MARIONNEAU Jean-Noël - MABILLEAU Danielle - LANDELLE Thierry - MERCIER Nathalie

Excusés : GREGOIRE Pierre donnant pouvoir à MARIONNEAU Jean-Noël  
ABBOTT Maud donnant pouvoir à NIORE Yann  
GUILLET Véronique donnant pouvoir à BOUCHENOIRE Jacky  
DAVID Stéphanie

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.



**Ordre du jour** :

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance
- Information du Conseil Municipal sur les décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2014
- SMBAA – étude de faisabilité de création d'une Zone d'Expansion de Crue – présentation
- Carrière des Youïs – réflexion sur son aménagement futur - présentation
- CA Saumur Val de Loire – PLUi Loire Longué – état d'avancement du dossier
- CA Saumur Val de Loire – Piscine – état d'avancement du dossier
- Débat d'Orientations Budgétaires 2019
- LEADER – Liaison douce Avenue de Saumur/Pôle de Santé – demande de subvention
- DSIL Grandes Priorités – Extension et réaménagement de la salle polyvalente Launay – demande de subvention
- DETR – Extension et réaménagement de la salle polyvalente Launay – demande de subvention
- DETR – Aménagement du Pôle Technique Municipal (2<sup>e</sup> phase) – demande de de subvention
- DETR – Aménagement de l'esplanade Centre Culturel E Joulain Le Cube – demande de subvention
- Immobilière Podeliha – rénovation thermique Domaine Beauséjour – garantie de prêt
- SIEML – éclairage public – fonds de concours
- Parcelle 168AB186 – cession au profit du locataire
- Ressources humaines – ouverture de postes
- Ressources humaines – RIFSEEP - modificatifs

- Parc Naturel Régional – circuits du patrimoine – présentation
- Questions diverses



### **1. Ajout de nouveau(x) point(s) à l'ordre du jour**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée accepte l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Lotissement La Croix Rouge Sud – cession parcelle AN147
- CASVL – travaux de voirie ZA La Métairie

### **2. Approbation du procès-verbal de la précédente séance**

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette dernière.

### **3. Information du Conseil Municipal sur les décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2014**

- 1- Décision de mettre à disposition de Madame JANNIERE Lucie la salle du Haras, le lundi 10 décembre 2018, dans le cadre d'une réunion de famille (sépulture), moyennant la somme de cinquante euros (50,00 €).
- 2- Décision de louer une sableuse et un microtracteur à la Commune de Blou le mardi 8 janvier 2019. Cette location est consentie pour un montant forfaitaire de 100 euros.
- 3- Décision de fixer le tarif du sac Moulin Hydronef, comme suivant : Sac Moulin : 3€.
- 4- Décision, pour l'opération de « VRD - Réfection du parking de la Mairie et de l'ilot route de Pont Poiroux », de signer un acte spécial (DC4) avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, pour agréer comme sous-traitant la SAS CREPEAU de SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE (44985) moyennant une rémunération maximum de 2249,50 € H.T.
- 5- Décision de signer les contrats d'assurance pour le compte de la commune comme suivants :
  - Lot 1 – Dommages aux biens et risques annexes : SMACL Assurances – 141 avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX 9 – pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2022, moyennant une cotisation annuelle révisable de 12.486,28 € TTC ;
  - Lot 2 – Responsabilité civile et risques annexes : SMACL Assurances – 141 avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX 9 – pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2022, moyennant une cotisation annuelle révisable de 14.608,10 € TTC ;
  - Lot 3 - Protection juridique et risques annexes : SMACL Assurances – 141 avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX 9 – pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2022, moyennant une cotisation annuelle révisable de 4.637,28 € TTC ;

- Lot 4 – Véhicules terrestres à moteur et risques annexes : SMACL Assurances – 141 avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX 9 – pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu’au 31 décembre 2022, moyennant une cotisation annuelle indexée de 8 237,22 € TTC.

6- Décision, conformément au contrat de location du 11 janvier 2018, d’appliquer la clause de révision annuelle du logement T3 sis 2 Chemin du Tourniquet à JUMELLES loué à Mme PERROCHON Lydie. Révision suivant l’indice de référence des loyers (IRL). Indice de base : 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 : 126,46. Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, l’IRL s’établit à 128,45 soit une évolution annuelle de + 1,57 %. Le montant du loyer mensuel est porté à la somme de 355,51 euros. Date de prise d’effet : le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

7- Décision, conformément au contrat de location du 24 décembre 2015, d’appliquer la clause de révision annuelle du logement T3 sis 3 Avenue du Moulin loué à M. WAWRZYK Adrien. Révision suivant l’indice de référence des loyers (IRL). Indice de base : 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 : 125,26. Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, l’IRL s’établit à 128,45 soit une évolution annuelle de + 1,57 %. Le montant du loyer mensuel est porté à la somme de 358,91 euros.

#### **4. SMBAA – étude de faisabilité de création d’une Zone d’Expansion de Crue - présentation**

Le SMBAA réalise une étude sur la faisabilité de la création d’une Zone d’Expansion de Crue (ZEC). Elle porte pour partie sur le Lathan en amont de Longué pour écrêter le phénomène de crue sur le territoire tout en augmentant la recharge des nappes phréatiques. Monsieur PEGE, Président du SMBAA, présente à l’assemblée l’objet de l’étude et son état d’avancement.

Depuis ces 50 dernières années, le Lathan et son bassin versant ont été fortement modifiés par les aménagements hydrauliques agricoles, le développement de l’urbanisation et le recalibrage du Lathan et des affluents (redressement et élargissement du cours d’eau). Le linéaire a été réduit de 10% et s’apparente aujourd’hui à une « autoroute de l’eau ». Tous les phénomènes naturels qui permettaient une recharge efficace de « nos réservoirs » ont donc été limités. Les conséquences sont multiples sur les inondations et la recharge des nappes.

Les Zones d’Expansion de Crue (ZEC) jouent plusieurs rôles :

- Elles agissent telle une éponge
- Elles ont un rôle de filtration
- Elles ont un rôle hydraulique
- Elles influent sur la biodiversité
- Elles ont un rôle socio-économique.

Une étude de faisabilité pour la restauration écologique est engagée depuis fin 2018 pour une durée d’un an dans un projet double :

- Étude pour la restauration du lit mineur et de la continuité sur le Lathan
- Étude de faisabilité pour la restauration de Zones d’Expansion de Crues sur le Lathan (rechargement des nappes)

Et avec les objectifs suivants :

- Améliorer le stockage hivernal de l’eau
- Améliorer la recharge des nappes permettant une réduction de la sévérité des étiages
- Améliorer les fonctions écologiques et paysagères du cours d’eau

- Maintenir l'écoulement naturel des eaux et favoriser la continuité écologique,
- Réhabiliter, mettre en valeur et préserver l'écosystème aquatique,
- Restaurer et entretenir la ripisylve en place en lien avec l'ensemble des fonctions qu'elle remplit : stabilité des berges, intérêt paysager, filtre, diversité biologique, ...

Une partie de l'étude porte sur le Lathan avec les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité de l'eau en favorisant l'autoépuration,
- Améliorer la morphologie du cours d'eau,
- Restaurer la fonction biologique du cours d'eau,
- Restaurer la capacité naturelle de production piscicole du milieu aquatique,
- Satisfaire durablement les différents usages liés au cours d'eau.
- Protéger les secteurs sensibles plus en aval notamment la rue de l'arche bruyante dans Longué-Jumelles

Cette étude est prise en charge financièrement par l'Agence de l'Eau, la Région et le SMBAA (20%).

Une étude de faisabilité pour l'aménagement d'une ou plusieurs ZEC sur le Lathan au niveau de Longué-Jumelles sera engagée en 2019-2020 avec les objectifs suivants :

- Protéger les secteurs sensibles (Longué-Jumelles)
- Diminuer les risques de débordements
- Ecrêter les pics de crues (Q50-Q100) :
  - o Identifier les zones d'expansion de crues potentielles et la reconnexion de zones humides
  - o Déterminer le volume stocké nécessaire pour réduire le risque inondation
  - o Déterminer les relations hauteurs/débits et les débordements associés
  - o Réflexion sur les potentialités de restauration écologique (selon le zonage des ZEC)
  - o Analyse Coût/Bénéfice
  - o Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydraulique (établissement d'un protocole de gestion avec les différents acteurs)

Cette étude est prise en charge financièrement par l'Etat (fonds BARNIER) et le SMBAA (50%).

Monsieur le Maire rappelle que ces projets avaient été proposés lors du précédent mandat et se félicite qu'ils puissent enfin aboutir grâce à l'action du SMBAA.

## **5. Carrière des Youïs – réflexion sur son aménagement futur – présentation – (02/2019-1)**

La réflexion sur le devenir du site et de ses aménagements potentiels se poursuit. La société Falck Energies Renouvelables présente à l'assemblée une proposition d'aménagement d'équipements photovoltaïques.

L'emprise potentielle pourrait être de 5 à 7 hectares pour une production d'environ 5 MW, couvrant 36% de la population de Longué-Jumelles. Via un bail emphytéotique, la Ville pourrait autoriser la société à exploiter ses installations pour une durée de 25 ans. Tout projet d'implantation est étudié en partenariat avec les organismes institutionnels tels DREAL, PNR... et fait l'objet d'une étude d'impact.

La société sollicite un avis favorable de principe de l'assemblée afin de poursuivre les études et les réflexions avant de finaliser toute décision de réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 25 voix « pour » et une abstention (Mme ROGEREAU) :

- **DECIDE** d'autoriser la société FALCK ENERGIE RENOUVELABLES à poursuivre les études de faisabilité d'implantation d'un parc photovoltaïque sur l'ancien site de la carrière des Youïs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision

#### **6. CA Saumur Val de Loire – PLUi Loire Longué – état d'avancement du dossier**

Point reporté dans l'attente d'éléments confirmés.

#### **7. CA Saumur Val de Loire – Piscine – état d'avancement du dossier**

Point reporté faute de nouveaux éléments.

#### **8. CASVL – travaux de voirie ZA La Métairie**

Monsieur BRAULT, Adjoint au Maire en charge de la Voirie, informe l'assemblée de travaux de voirie dans la ZA La Métairie. Ils consistent à créer une boucle en raccordant la placette de retournement au chemin rural Les Souvenets et à supprimer l'accès direct sur la RD 347. Les travaux ont débuté ce jour même pour une durée de deux semaines pour un coût estimé à 150.000 €.

Monsieur le Maire rappelle le projet initial de l'ex-CC Loire Longué (750.000€) consistant à sécuriser l'ensemble de la voirie et notamment le virage au niveau de l'entreprise « Anjou Cass » dont la dangerosité avait été soulignée plusieurs fois. Ce scénario n'a pas été retenu par l'Agglomération. De plus, il est possible de s'interroger de ce qu'aura fait l'Agglomération du delta de l'enveloppe financière, soit 600.000 €.

Monsieur le Maire s'interroge également si les entreprises et les riverains en ont été informés par l'Agglomération, ce qui ne semble pas être le cas.

#### **9. Débat d'Orientations Budgétaires 2019 – (02/2019-2)**

La Loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République prévoit dans son article 11 que « dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ».

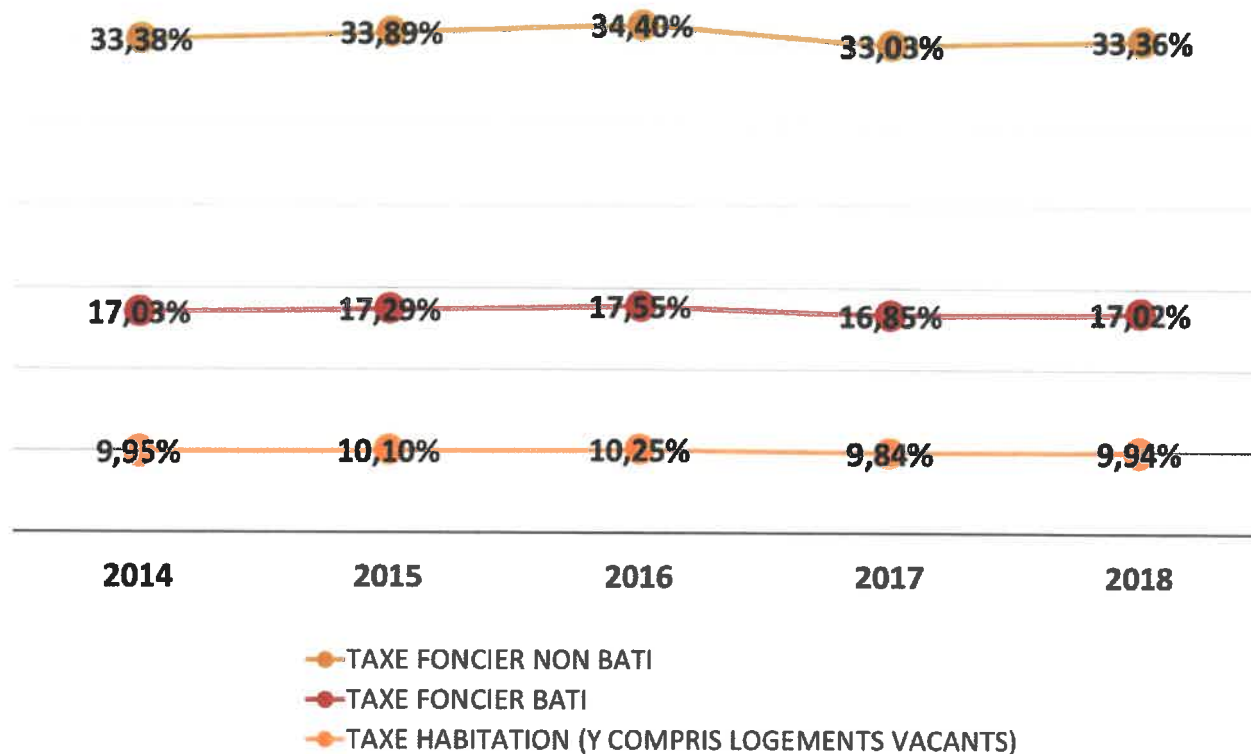
Au vu de la note de synthèse sur les orientations budgétaires du budget principal de la collectivité et de ses budgets annexes, Monsieur le Maire détaille les principaux ratios et éléments financiers et budgétaires.

- **Autofinancement** : il s'élève à 1.153.237 €, dont un peu plus de 300.000 € du fait de la partie des excédents Eau et Assainissement conservée. Ce qui est un très bon

résultat vu les baisses des dotations de l'Etat (- 186 338 €) traduisant une gestion particulièrement rigoureuse des finances communales.

- Dette : elle se stabilise à 7.7 M€ et l'encours par habitant (981 €) se trouve inférieur à celui des communes équivalentes du secteur. A ce jour, elle est totalement sécurisée suite à la renégociation des emprunts structurés.
  
- Recettes 2018
  - Produits des services : + 8.53 % soit + 17 115.27 €
    - Remboursement de frais 2018 par l'agglomération (piscine, téléphonie service eau et assainissement) : 17 479 €
    - Autres recettes en provenance des services baissent : fin des TAP
  
  - Impôts et taxes assimilées : - 0.76 % soit - 28 222.13 €
    - AC : 1 263 843.58 contre 1 348 642 € en 2017 dont 203 087.42 € reversés au SIVU
    - Impôts locaux : + 66 702.88 € grâce à des rôles supplémentaires sur la taxe d'habitation
    - Droits de mutations : - 16 597.59 €
  
  - Dotations, subventions et participations : - 13.59 % soit - 253 863.87 €
    - DGF part forfaitaire : - 2 605 €
    - Dotation Nationale de Péréquation : - 11 436 €
    - Dotation Solidarité Rurale (part cible): - 172 297 €
  
  - Produits exceptionnels : + 958.22% soit + 272 260.12 €
    - Vente 15 place du Champs de Foire : 135 000 €
    - Vente du SITIS : 65 000 €

Monsieur le Maire rappelle la stabilité des taux des taxes locales votées par l'assemblée depuis le début du mandat.



Les dotations de l'Etat sont en baisse depuis 2014, et notamment la DGF :

- En 2014 : - 42 416 €
- En 2015 : - 145 425 €
- En 2016 : - 253 193 €
- En 2017 : - 313 637 €
- En 2018 : - 466 191 €

Soit un total perte de DGF depuis 2014: - 1 220 862 €

- Dépenses 2017

- Charges à caractère général : + 2.87 % soit + 39 722.98 €
  - Fournitures diverses (autres matières et fournitures, voirie) : + 60 769 €
  - Les publications : + 9 787 €
  - Les prestations de services : - 9 278 €
  - Les fournitures d'entretien : - 9 245 €
- Charges de personnel : + 6.50 % soit + 142 615.78 €
  - Assurance statutaire : 2 années payées dès la première année de la convention : + 48 193.17 €
  - Augmentation du nombre d'agents titulaires : ADS, Culture, Finances.
- Les autres charges de gestion courante : - 22.05% soit - 214 396.24 €
  - - 125 657.50 € : versement en 2017 à l'agglomération suite à la rétrocession à la commune de la compétence sur les équipements sportifs
  - - 65 705 € : participation au SMBAA prise en charge par la CASVL depuis la transfert de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018.
- Les charges financières: - 9.33 % soit - 20 990.84 €

- Les orientations budgétaires 2018 :

- Préserver un autofinancement suffisant au financement des investissements en :
- Maintenant les dépenses de fonctionnement à politiques constantes
  - Maîtrisant la masse salariale
  - Engageant une réflexion sur la gestion du patrimoine et la politique tarifaire
  - Calibrant le PPI à la capacité d'emprunt

Monsieur le Maire présente le Plan Pluriannuel d'Investissement :

	2019	2020	2021
	COUT	COUT	COUT
<b>REHABILITATION SERVICES TECHNIQUES</b>	473 400.00		
<b>ESPLANADE JOULAIN</b>	335 000.00	365 000.00	
<b>EXTENSION SALLE LAUNAY</b>	655 587.00		
<b>CARRIERE DES YOUSIS</b>			1 500 000.00
<b>LIAISON CYCLABLE YOUSIS-CENTRE VILLE (tranche 1 Ave. Saumur - PSP/Hôpital)</b>	155 000.00		90 000.00
<b>RENOVATION PAVAGE CENTRE VILLE</b>			650 000.00
<b>VIDEOPROTECTION</b>	22 150.00	40 000.00	40 000.00
<b>CHAMPS DE FOIRE (RENOVATION DE VOIRIE)</b>			78 000.00
<b>CRAC- SQUARE TRAVERSIERE</b>	10 000.00	10 000.00	10 000.00
<b>COUVERTURE DU PODIUM</b>	19 000.00		
<b>AIRE DE JEUX CLOTUREES</b>	24 000.00		
<b>CREATION ESPACE FITNESS A L'ESPACE NATURE</b>	13 200.00		
<b>PARTICIPATION AU PNR-CIRCUIT DU PATRIMOINE</b>	3 778.00		
<b>ACCESSIBILITE DES BATIMENTS</b>	10 000.00	10 000.00	10 000.00
<b>ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE RACINE</b>	98 500.00		
<b>ENVELOPPE VOIRIE</b>	150 000.00	150 000.00	150 000.00
<b>ENVELOPPE ENFOUISSEMENT RESEAUX</b>	0.00	50 000.00	50 000.00
<b>EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE</b>	50 000.00	50 000.00	50 000.00
<b>ENVELOPPE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC</b>	50 000.00	50 000.00	50 000.00
<b>ENVELOPPE BATIMENTS</b>	65 000.00	65 000.00	65 000.00
<b>ENVELOPPE ACQUISITIONS SERVICES TECHNIQUES</b>	70 000.00	70 000.00	70 000.00
<b>ENVELOPPE ECOLES</b>			
<b>ENVELOPPE PERISCOLAIRE</b>			
<b>ENVELOPPE ADMINISTRATIF</b>	40 000.00	40 000.00	40 000.00
<b>ENVELOPPE ANIMATION</b>			
<b>ENVELOPPE SPORT</b>			
<b>ENVELOPPE POLICE</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>1 544 615.00</b>	<b>900 000.00</b>	<b>2 853 000.00</b>

A ces projets s'ajoutent ceux repris par l'Agglomération que sont le centre aquatique et la médiathèque. Monsieur le Maire rappelle toute l'importance de réaliser des investissements structurants afin d'attirer de nouvelles familles, ce qui ne peut être que bénéfique au maintien voire au développement du commerce en centre-ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue des Débats d'Orientations Budgétaires relatifs à l'exercice 2019.

#### **10. LEADER – Liaison douce Avenue de Saumur/Pôle de Santé – demande de subvention – (02/2019-3)**

Dans le cadre des travaux de création d'une nouvelle liaison douce entre l'Avenue de Saumur et le pôle de Santé / lotissement Séniors, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention dans le cadre du LEADER.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création d'une liaison douce entre l'Avenue de Saumur et le Pôle de Santé / lotissement Séniors,
- **SOLLICITE** une subvention, dans le cadre du LEADER, aussi élevée que possible,
- **SOLLICITE** une dérogation pour commencer les travaux avant notification de l'attribution de la subvention,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES - HT		RECETTES	
<i>Liaison avenue de Saumur/Pôle Santé et logement séniors</i>		Autofinancement communal	29 100,00 €
Travaux et mobilier urbain	129 100,00 €	LEADER (77,46%)	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>129 100,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>129 100,00 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### **11. DSIL Grandes Priorités – Extension et réaménagement de la salle polyvalente Launay – demande de subvention – (02/2019-4)**

Dans le cadre des travaux d'extension et de réaménagement de la salle polyvalente Raymond Launay, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention dans le cadre de la DSIL – Grandes Priorités sur les travaux de mise aux normes PMR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet des travaux d'extension et de réaménagement de la salle polyvalente Raymond Launay,
- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la DSIL – Grandes Priorités sur les travaux de mise aux normes PMR, aussi élevée que possible,
- **SOLLICITE** une dérogation pour commencer les travaux avant notification de l'attribution de la subvention,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES - HT		RECETTES	
Réfection complète des sanitaires		Autofinancement communal	12 800.00 €
- mise aux normes PMR	64 000.00 €	DETR (45%)	28 800.00 €
		DSIL (35%)	22 400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64 000.00 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

## **12. DETR – Extension et réaménagement de la salle polyvalente Launay – demande de subvention – (02/2019-5)**

Dans le cadre des travaux d'extension et de réaménagement de la salle polyvalente Raymond Launay, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR sur les travaux de mise aux normes PMR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet des travaux d'extension et de réaménagement de la salle polyvalente Raymond Launay,
- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la DETR sur les travaux de mise aux normes PMR, aussi élevée que possible,
- **SOLLICITE** une dérogation pour commencer les travaux avant notification de l'attribution de la subvention,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES - HT		RECETTES	
Réfection complète des sanitaires			
- mise aux normes PMR	64 000.00 €	Autofinancement communal	12 800.00 €
		DETR (45%)	28 800.00 €
		DSIL (35%)	22 400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64 000.00 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

## **13. DETR – Aménagement du Pôle Technique Municipal (2<sup>e</sup> phase) – demande de subvention – (02/2019-6)**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Pôle Technique Municipal (phase 2), Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet des travaux d'aménagement du Pôle Technique Municipal (phase 2),
- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la DETR sur les travaux, aussi élevée que possible,
- **SOLLICITE** une dérogation pour commencer les travaux avant notification de l'attribution de la subvention,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES - HT		RECETTES	
Travaux de construction hangar	255 000,00 €	Autofinancement communal	193 050,00 €
Travaux d'aménagement atelier bois, atelier bâtiment et refectoire	15 000,00 €	DETR (35%)	103 950,00 €
Honoraires de maitrise d'œuvre (10%)	27 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>297 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>297 000,00 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### **14. DETR – Aménagement de l'esplanade Centre Culturel E Joulain Le Cube – demande de subvention – (02/2019-7)**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'esplanade Centre Culturel E Joulain Le Cube, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet des travaux d'aménagement de l'esplanade Centre Culturel E Joulain Le Cube,
- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la DETR sur les travaux, aussi élevée que possible,
- **SOLLICITE** une dérogation pour commencer les travaux avant notification de l'attribution de la subvention,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES - HT		RECETTES	
Travaux de voirie et mise en sécurité des circulations	625 400,00 €	Autofinancement communal	343 970,00 €
		DETR (45%)	281 430,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>625 400,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>625 400,00 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le projet de logo de nouveau centre culturel. Ce dernier est approuvé.

#### **15. Immobilière Podeliha – rénovation thermique Domaine Beauséjour – garantie de prêt – (02/2019-8)**

Dans le cadre de l'opération de rénovation thermique de 13 logements « Domaine Beauséjour », Immobilière Podeliha sollicite la garantie d'emprunt à hauteur de 100% du prêt de 203.000 €, conformément aux conditions du prêt détaillées dans le contrat de prêt joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE :**

**Article 1 :**

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE LONGUE-JUMELLES accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 203 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 90827 constitué de 1 ligne de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

**16. SIEML – éclairage public – fonds de concours – (02/2019-9)**

Dans le cadre de travaux sur l'éclairage public, Monsieur BRAULT, Adjoint au Maire en charge de la Voirie, propose à l'assemblée de verser des fonds de concours au SIEML.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser des fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

Adjonction d'un régime permanent d'éclairage public 24/24 – Parking et Avenue du Moulin – DEVIS N° CMA- 180-18-03 :

- Montant des travaux : 2.428,76 €
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours : 1.821,57 €

Mise en permanent des ouvrages 44-2 et 787-2 - Place de la République - DEVIS N° DEV180-18-398 :

- Montant des travaux : 1.392,85 €

- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours : 1.044,64 €

Cadenas sur armoires de commande de l'ouvrage C1 - Place de la Mairie - DEVIS N° DEV180-19-427 :

- Montant des travaux : 1.102,92 €
  - Taux du fonds de concours 75%
  - Montant du fonds de concours : 827,19 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### **17. Parcelle 168AB186 – cession au profit du locataire – (02/2019-10)**

Melle SOURDEAU et Mr JEGO louent à la commune la parcelle riveraine de leur propriété. Il s'agit de la parcelle cadastrée 168AB186 située derrière la mairie annexe d'une superficie de 625 m<sup>2</sup>. Mme PEHU proposera à l'assemblée de la rétrocéder au prix de 5€/m<sup>2</sup> soit 3.125 €, frais notaire à la charge des acheteurs.

Madame ROGEREAU s'interroge sur la constructibilité de la parcelle et du risque de spéculation foncière. Il est précisé que si la parcelle est constructible, celle-ci n'est pas viabilisée et ne dispose pas d'un accès direct sur la voie publique. De fait, des travaux seraient à prévoir en prévision d'une revente en terrain constructible, justifiant le prix proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la cession de la parcelle cadastrée 168AB186, d'une surface d'environ 625 m<sup>2</sup>, au prix de 3.125 € net vendeur ;
- **MET** à la charge de l'acquéreur les frais notariés ;
- **MISSIONNE** Maître FOUQUET, Notaire à Longué-Jumelles, pour réaliser les actes nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### **18. Lotissement La Croix Rouge Sud – cession parcelle AN147 – (02/2019-11)**

Vu la demande d'acquisition de la dernière parcelle communale du lotissement La Croix Rouge Sud, cadastrée AN 147, d'une superficie de 612 m<sup>2</sup> et conformément à la délibération du 31/03/2009 fixant le prix de vente à 59,20 € TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la cession de la parcelle cadastrée AN147, d'une surface d'environ 612 m<sup>2</sup>, au prix de 36.230,40 € net vendeur à monsieur JEANMAIRE Albert ;

- **CONDITIONNE** la vente par l'inscription dans l'acte notarié de vente des clauses suivantes :
  - o Obligation de construire dans un délai de deux ans.
  - o Rétrocession au profit de la Commune, au même prix et avec les frais à la charge du vendeur, dans le cas où l'acheteur aurait l'intention de revendre sans avoir construit, pour éviter toute spéculation de mauvais aloi,
- **MET** à la charge de l'acquéreur les frais notariés ;
- **MISSIONNE** Maître FOUQUET, Notaire à Longué-Jumelles, pour réaliser les actes nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

### **19. Ressources humaines – ouverture de postes – (02/2019-12) – (02/2019-13)**

Un agent est en contrat aidé jusqu'au 31 Mars 2019. N'étant plus éligible au dispositif national, Monsieur BOUCHENOIRE, Premier Adjoint au Maire en charge du Personnel, propose de renouveler son contrat sous la forme de droit public.

Considérant la nécessité de créer l'emploi permanent de jardinier à temps complet pour l'exercice des fonctions d'entretien des espaces verts et naturels, de maintien des espaces publics propres, accueillants, sécurisés pour les usagers à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'Adjoint technique. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2. Le régime indemnitaire instauré par délibération n° 12/2018-23 du 17 décembre 2018 est applicable ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Dans le cadre de la réorganisation du service Bâtiment, un agent du service va prendre la responsabilité du service. Il passera de la fonction de « ouvrier de maintenance des bâtiments » à « coordonnateur d'entretien des locaux ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la suppression d'un poste de « ouvrier de maintenance des bâtiments », au grade d'adjoint technique à temps complet au 31/01/2019
- **DECIDE** la création d'un poste de « coordonnateur d'entretien des locaux », que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou C de la filière Technique, au grade appartenant aux cadres d'emplois de technicien, agent de maîtrise ou adjoint technique. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions

peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2. Le régime indemnitaire instauré par délibération n°12/2018-23 du 17 décembre 2018 et modifié par délibération du 4 février 2019, est applicable.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

## **20. Ressources humaines – RIFSEEP – modificatifs – (02/2019-14)**

Suite à la création du nouveau poste « coordonnateur d'entretien des locaux », il appartient à l'assemblée de le classer dans un groupe. Sur proposition de Monsieur BOUCHENOIRE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de classer le poste « coordonnateur d'entretien des locaux » dans le groupe C1 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

## **21. Questions diverses**

Monsieur MARIONNEAU interpelle Mme PEHU au sujet des projets de vente des deux hôpitaux. Mme PEHU confirme le projet de vente du nouvel hôpital. Une rencontre avec l'ARS est programmée. Elle précise que ce projet a été engagé par le Conseil d'administration avec l'ARS suite à l'audit financier mettant en avant un déficit chronique annuel de 1 million d'euros.

Monsieur le Maire ajoute que ce déficit n'existerait pas ou serait bien moindre si les activités SSR et USLD n'avaient pas été transférées au CH de Saumur par l'ancien directeur. Il reste en attente d'une rencontre avec Mr QUILLET, Directeur, et a prévu de s'entretenir avec le personnel et les administrateurs.

Quant à l'ancien hôpital, le futur acquéreur doit déposer un permis de construire, la vente étant conditionnée par son obtention. Le projet est en bonne voie.

Monsieur JOUBARD s'étonne que les conseillers de l'opposition n'apparaissent pas sur la carte des vœux.

Monsieur le Maire répond que c'est un choix et fait remarquer nombre d'absences de Mr MARIONNEAU, chef de file de l'opposition, aux cérémonies des vœux. Pour autant, Monsieur le Maire a fait mention des membres de l'opposition dans l'action municipale lors de son discours des vœux.

Madame ROGEREAU demande la confirmation d'une ouverture et d'une fermeture de classe. Mme LE COQ confirme le communiqué de l'Inspection académique et l'informe d'une rencontre prochaine avec l'inspectrice de l'Education Nationale afin d'échanger sur ces projets arrêtés la semaine passée par une commission de l'Education Nationale.

Le prochain conseil municipal est fixé au 18 Mars 2019 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h22.

Le 06 Février 2019

Le Maire,

